Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9170629
Centre d'intérêt : 870

Effectifs inscrits au DEP et au CEP dans les commissions scolaires, n'ayant pas rencontré les seuils d'admission, d'après la déclaration de la clientèle scolaire au 30 septembre 1989 / Direction générale de la formation professionnelle. -- [Québec] : La Direction, 1990.
vii, 53 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code : 16-4946.

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s) : Demande d'admission • Critères d'admission • Formation professionnelle • Statistiques • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Cette analyse statistique concernant le respect des seuils d'accueil aux filières de base (DEP, CEP) de la formation professionnelle, porte essentiellement sur la clientèle "jeunes" en 1989-1990. La publication de ces données a pour objectif de fournir aux commissions scolaires un portrait de la situation dans ce dossier. Concernant la filière DEP, 89,5 % des 13024 répondent à tous les critères d'admission. Quant aux 1370 cas ne répondant pas à un ou plusieurs critères, il manque un critère à 1080 élèves. Le critère le plus manquant est la mathématique suivi de la langue seconde puis de la langue maternelle. Concernant la filière CEP, 83,4 % des 574 élèves répondent à tous les critères. Quant aux 95 élèves à qui il manque un ou plusieurs critères, 55 se retrouvent dans la catégorie "1 critère". Le critère le plus manquant est la langue maternelle, suivi de l'enseignement moral ou religieux, puis de la langue seconde et de la mathématique.

Type de document :

9170629

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

EFFECTIFS INSCRITS AU DEP ET AU CEP
DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES,
N'AYANT PAS RENCONTRÉ LES SEUILS D'ADMISSION,
D'APRÈS LA DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE
AU 30 SEPTEMBRE 1989

Direction générale de la formation professionnelle
Septembre 1990

16-4946

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

1. LE CONTEXTE DE L'OPÉRATION 1

2. LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE 1

2.1 **Concernant la filière DEP** 1
2.2 **Concernant la filière CEP** 2

3. ANNEXE I : Les tableaux statistiques 4

LISTE DES TABLEAUX

PAGE

TABLEAU 1 : Formation professionnelle : effectifs inscrits au DEP dans les commissions scolaires au 30 septembre 1989; données recueillies à partir du fichier Déclaration de la clientèle scolaire (DCS) 4

TABLEAU 2 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989 5

TABLEAU 3 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, par direction régionale, en date du 30 septembre 1989 6

TABLEAU 4 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine . . 7

TABLEAU 5 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean 8

TABLEAU 6 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches 9

TABLEAU 7 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères,en date du 30 septembre 1989
RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs 10

TABLEAU 8 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 05 : Estrie 11

TABLEAU 9 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière 12

TABLEAU 10 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.2 : Montérégie 13

TABLEAU 11 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.3 : Montréal 14

TABLEAU 12 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 07 : Outaouais 15

TABLEAU 13 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue 16

TABLEAU 14 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 09 : Côte-Nord 17

TABLEAU 15 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989 18

TABLEAU 16 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, par direction régionale en date du 30 septembre 1989 19

TABLEAU 17 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine .. 20

TABLEAU 18 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean 21

TABLEAU 19 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches 22

TABLEAU 20 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs 23

TABLEAU 21 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 05 : Estrie 24

TABLEAU 22 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière 25

TABLEAU 23 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.2 : Montérégie 26

TABLEAU 24 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.3 : Montréal 27

TABLEAU 25 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 07 : Outaouais 28

TABLEAU 26 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue 29

TABLEAU 27 : Formation professionnelle : seuils d'admission au DEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 09 : Côte-Nord 30

TABLEAU 28 : Formation professionnelle : effectifs inscrits au CEP dans les commissions scolaires au 30 septembre 1989; données recueillies à partir du fichier Déclaration de la clientèle scolaire (DCS) 31

TABLEAU 29 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989 32

TABLEAU 30 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, par direction régionale, en date du 30 septembre 1989 33

TABLEAU 31 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine .. 34

TABLEAU 32 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean 35

TABLEAU 33 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches 36

TABLEAU 34 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs 37

TABLEAU 35 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 05 : Estrie 38

TABLEAU 36 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière 39

TABLEAU 37 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.2 : Montérégie 40

TABLEAU 38 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.2 : Montréal 41

TABLEAU 39 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le nombre de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue 42

TABLEAU 40 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989 43

TABLEAU 41 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, par direction régionale, en date du 30 septembre 1989 44

TABLEAU 42 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine .. 45

TABLEAU 43 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean 46

TABLEAU 44 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches 47

TABLEAU 45 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs 48

TABLEAU 46 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 05 : Estrie 49

TABLEAU 47 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière 50

TABLEAU 48 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.2 : Montérégie 51

TABLEAU 49 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 06.3 : Montréal 52

TABLEAU 50 : Formation professionnelle : seuils d'admission au CEP non respectés, selon le type de critères, en date du 30 septembre 1989
RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue 53

EFFECTIFS INSCRITS AU DEP ET AU CEP DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES, N'AYANT PAS RENCONTRÉ LES SEUILS D'ADMISSION, D'APRÈS LA DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE 1989

1. LE CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Comme par les années passées, la vérification du respect des seuils d'accueil en formation professionnelle a été effectuée sur la base de la déclaration de la clientèle scolaire au 30 septembre. Elle n'inclut donc pas la clientèle adulte.

En ce qui concerne l'application des seuils d'accueil chez les jeunes pour la filière DEP, l'étude menée l'an passé a été reconduite intégralement.

Quant à celle concernant le respect des seuils d'accueil chez les jeunes pour la filière CEP, elle a nécessité la validation des données par toutes les commissions scolaires concernées, compte tenu du fait que la saisie des résultats scolaires du 3e secondaire auprès des commissions scolaires ne se faisait pas de façon détaillée avant 1988.

2. LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE

2.1 Concernant la filière DEP

Sur un total de 13 024 élèves, 11 654 répondent à tous les critères d'admission, c'est-à-dire 89,5 %; 50 % de ces élèves détiennent un DES.

Quant aux 1 370 cas ne répondant pas à un ou plusieurs critères, il manque un critère à 1 080 élèves, c'est-à-dire à 79,8 % d'entre eux.

Le critère le plus manquant cette année est la mathématique (879 fois) suivi de la langue seconde (382 fois) puis de la langue maternelle (294 fois).

2.2 Concernant la filière CEP

Sur un total de 574 élèves, 479 répondent à tous les critères, c'est-à-dire 83,4 % de la clientèle totale.

Quant aux 95 élèves à qui il manque un ou plusieurs critères, 55 se retrouvent dans la catégorie «1 critère», c'est-à-dire 57,9 % d'entre eux.

Le critère le plus manquant, dans ce cas-ci, est la langue maternelle (43 fois), suivi de l'enseignement moral ou religieux (42 fois), puis de la langue seconde (41 fois) et de la mathématique (38 fois).

ANNEXE I

LES TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU 1

FORMATION PROFESSIONNELLE

EFFECTIFS INSCRITS AU DEP DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES AU 30 SEPTEMBRE 1989;

DONNÉES RECUEILLIES À PARTIR DU FICHIER DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE (DCS)

	Nombre	Pourcentage
• Ensemble des élèves inscrits au DEP	13 024	100 %
• Élèves répondant aux cinq critères : langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral et religieux, 16 ans ou ayant un DES	11 654[1]	89,5 %
• Élèves ne répondant pas à 1, 2, 3 ou 4 critères	1 370[2]	10,5 %

1. De ce nombre, 6 517 élèves ont leur DES, c'est-à-dire, 50,04 % de la clientèle totale.

2. Par ailleurs, si nous considérons la tolérance exprimée par le Ministère, à savoir :
«À titre exceptionnel et à condition qu'il puisse profiter de récupération et répondre totalement à tous les critères d'admission six mois après le début de la fréquentation du programme en formation professionnelle choisi, un élève pourra être admis au DEP ou au CEP dans le seul cas où il aura échoué dans une des matières obligatoires à l'admission en formation professionnelle», ce nombre devient 290, c'est-à-dire 2,2 %.

TABLEAU 2

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS,

SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Nombre de critères	Nombre d'élèves	Pourcentage
1	1 080	78,8 %
2	187	13,7 %
3	55	4,0 %
4	48	3,5 %
5	00	00 %
TOTAL	**1 370**	**100 %**

TABLEAU 3

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, PAR DIRECTION RÉGIONALE, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Région	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
01 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	-	01	02	20	100	123	17,3 %
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	-	02	03	15	99	119	17,1 %
03 - Québec - Chaudière - Appalaches	-	08	09	21	152	190	6,5 %
04 - Mauricie - Bois-Francs	-	03	02	05	62	72	8,3 %
05 - Estrie	-	03	01	06	56	66	8,7 %
06.1 - Laval - Laurentides - Lanaudière	-	03	10	35	238	286	15,2 %
06.2 - Montérégie	-	07	06	25	167	205	9,3 %
06.3 - Montréal	-	09	08	43	135	195	9,2 %
07 - Outaouais	-	07	08	09	36	60	16,0 %
08 - Abitibi - Témiscamingue	-	05	05	04	15	29	08,4 %
09 - Côte Nord	-	00	01	04	20	25	14,0 %
TOTAL	-	**48**	**55**	**187**	**1 080**	**1 370**	**10,5 %**

TABLEAU 4

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Vallée-de-la-Matépédia	-	-	-	05	11	16	17,2 %
La Tourelle	-	-	-	-	03	03	15,8 %
Miguasha	-	-	-	05	09	14	37,8 %
De La Mitis	-	-	02	04	05	11	52,4 %
La Neigette	-	-	-	02	44	46	31,1 %
Baie-des-Chaleurs	-	-	-	-	06	06	13,6 %
Rivière-du-Loup	-	-	-	01	14	15	6,3 %
Des Basques	-	01	-	-	01	02	8,7 %
De Matane	-	-	-	01	02	03	15,0 %
Gaspésia	-	-	-	02	03	05	55,6 %
Des Montagnes	-	-	-	-	02	02	5,6 %
TOTAL	**-**	**01**	**02**	**20**	**100**	**123**	**17,3 %**

TABLEAU 5

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Chicoutimi	-	-	-	02	29	31	13,4 %
Valin	-	01	-	-	-	01	7,7 %
De la Jonquière	-	01	03	05	36	45	17,9 %
Lac-Saint-Jean	-	-	-	05	27	32	32,3 %
Chapais-Chibougamau	-	-	-	-	01	01	5,6 %
La Vallière	-	-	-	-	04	04	16,7 %
Roberval	-	-	-	03	01	04	15,4 %
Baie-des-Ha! Ha!	-	-	-	-	01	01	7,7 %
TOTAL	-	02	03	15	99	119	17,1 %

TABLEAU 6

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Black-Lake Disraëli	-	01	-	01	06	08	18,6 %
Thetford-Mines	-	-	-	03	26	29	18,9 %
Laure-Conan	-	-	-	-	01	01	4,8 %
De la Chaudière	-	-	-	01	10	11	3,4 %
Chauveau	-	-	-	02	06	08	2,1 %
Charlesbourg	-	02	-	02	09	13	5,2 %
Louis-Fréchette	-	-	04	02	20	26	7,1 %
Beauport	-	-	02	01	09	12	9,3 %
Chutes-Montmorency	-	-	-	-	04	04	9,3 %
Côte-du-Sud	-	-	-	-	08	08	7,4 %
Tardivel	-	-	-	-	02	02	3,0 %
Chutes-de-la-Chaudière	-	-	-	-	04	04	8,9 %
Lotbinière	-	-	-	-	02	02	5,0 %
Des Découvreurs	-	05	02	05	27	39	13,6 %
C.E.C.Q.	-	-	01	04	18	23	3,5 %
TOTAL	-	**08**	**09**	**21**	**152**	**190**	**6,5 %**

TABLEAU 7

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Victoriaville	-	-	-	-	04	04	3,4 %
De la Mauricie	-	01	-	-	07	08	5,0 %
Provencher	-	-	-	-	03	03	7,7 %
Des Chênes	-	-	-	01	21	22	13,4 %
Trois-Rivières	-	02	02	02	19	25	10,6 %
Jean-Rivard	-	-	-	-	03	03	5,8 %
Samuel-de-Champlain	-	-	-	02	02	04	6,8 %
Chavigny	-	-	-	-	03	03	50.0 %
TOTAL	-	03	02	05	62	72	8,3 %

TABLEAU 8

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 05 : Estrie

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
C.S.C. de Sherbrooke	-	-	-	-	07	07	1,6 %
Eastern Townships	-	01	-	-	15	16	28,1 %
De l'Asbesterie	-	-	01	-	-	01	2,9 %
Lac-Mégantic	-	-	-	01	07	08	11,4 %
Magog	-	01	-	03	14	18	37,5 %
Coaticook	-	-	-	-	05	05	9,8 %
Morilac	-	01	-	02	08	11	15,5 %
TOTAL:	-	03	01	06	56	66	8,7 %

TABLEAU 9

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Blainville-Deux-Montagnes	-	-	01	04	34	39	17,1 %
Long-Sault	-	-	-	01	09	10	33,3 %
Saint-Jérôme	-	-	06	09	63	78	30,7 %
Les Écores	-	-	01	03	18	22	25,9 %
Des Manoirs	-	-	-	03	14	17	18,3 %
De l'Industrie	-	-	01	-	16	17	9,5 %
Des Laurentides	-	-	01	04	10	15	30,0 %
Le Gardeur	-	-	-	02	10	12	8,5 %
Chomedey-de-Laval	-	-	-	02	16	18	4,1 %
Mille-Îles	-	02	-	06	29	37	21,3 %
Laurentian	-	-	-	-	01	01	3,6 %
Laureval	-	01	-	01	03	05	11,1 %
Pierre Neveu	-	-	-	-	15	15	11,3 %
TOTAL	-	03	10	35	238	286	15,2 %

TABLEAU 10

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.2 : Montérégie

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
De Sorel	-	-	-	-	02	02	3,0 %
Tracy	-	-	-	01	02	03	6,1 %
Chambly	-	-	01	01	42	44	6,9 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	-	04	02	11	36	53	21,5 %
Du Goéland	-	-	-	-	04	04	3,0 %
Valleyfield	-	-	-	02	22	24	28,6 %
De l'Yamaska	-	-	-	-	06	06	1,9 %
Châteauguay Valley	-	02	01	02	06	11	15,9 %
Brossard	-	-	-	01	09	10	9,3 %
Châteauguay	-	-	01	01	06	08	8,4 %
South Shore	-	-	01	02	04	07	25,9 %
Des Cantons	-	01	-	01	05	07	5,3 %
Davignon	-	-	-	02	04	06	11,3 %
Vaudreuil-Soulanges	-	-	-	01	12	13	9,7 %
District of Bedford	-	-	-	-	07	07	20,0 %
TOTAL	**-**	**07**	**06**	**25**	**167**	**205**	**9,2 %**

TABLEAU 11

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.3 : Montréal

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Baldwin-Cartier	-	01	-	03	05	09	12,3 %
C.E.C.M.	-	08	2	09	47	66	4,4 %
Jérôme-Le Royer	-	-	-	07	14	21	15,3 %
C.E.P.G.M.	-	-	05	16	43	64	31,1 %
Sault-Saint-Louis	-	-	01	03	07	11	10,6 %
C.E.C. Verdun	-	-	-	04	15	19	26,8 %
Lakeshore	-	-	-	01	04	05	20,8 %
TOTAL	-	09	08	43	135	195	9,2 %

TABLEAU 12

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 07 : Outaouais

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Aylmer	-	05	03	03	06	17	60,7 %
Des Draveurs	-	-	-	02	07	09	8,6 %
Outaouais-Hull	-	-	01	-	09	10	8,5 %
La Seigneurie	-	-	-	01	01	02	12,5 %
Vallée-de-la-Lièvre	-	-	-	-	03	03	11,1 %
Western Québec	-	02	04	01	05	12	31,6 %
Haute Gatineau	-	-	-	02	05	07	20,0 %
TOTAL	-	07	08	09	36	60	16,0 %

TABLEAU 13

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Abitibi	-	-	-	-	04	04	10,8 %
Val d'Or	-	-	-	01	03	04	11,1 %
Rouyn-Noranda	-	01	-	01	06	08	4,8 %
Crie	-	04	05	02	02	13	65,0 %
TOTAL	-	05	05	04	15	29	8,4 %

TABLEAU 14

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 09 : Côte-Nord

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au DEP en septembre '89
Manicouagan	-	-	01	-	12	13	20,6 %
Bersimis	-	-	-	02	03	05	17,9 %
Sept-Îles	-	-	-	02	05	07	7,9 %
TOTAL	-	-	01	04	20	25	14,0 %

TABLEAU 15

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Type de critères	Nombre de fois[1]
Langue maternelle	294
Langue seconde	382
Mathématique	879
Enseignement moral ou religieux	252
Âge	04

1. Ces données ne sont pas «additionnables» : lorsqu'il manquait plus d'un critère pour un élève, celui-ci apparaît autant de fois qu'il lui manque de critères.

TABLEAU 16

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, PAR DIRECTION RÉGIONALE, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Région	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
01 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	31	29	77	13	-
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	20	33	80	12	01
03 - Québec - Chaudière - Appalaches	43	60	105	45	-
04 - Mauricie - Bois-Francs	11	24	48	07	-
05 - Estrie	13	26	39	05	-
06.1 - Laval - Laurentides - Lanaudière	51	65	184	48	02
06.2 - Montérégie	34	63	131	34	01
06.3 - Montréal	56	39	134	52	-
07 - Outaouais	20	23	45	18	-
08 - Abitibi - Témiscamingue	08	16	21	13	-
09 - Côte Nord	07	04	15	05	-
TOTAL	294	382	879	252	04

TABLEAU 17

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Vallée-de-la-Matépédia	05	09	06	01	-
La Tourelle	-	01	02	-	-
Miguasha	07	02	08	02	-
De la Mitis	03	05	10	01	-
La Neigette	06	06	32	04	-
Baie-des-Chaleurs	02	-	04	-	-
Rivière-du-Loup	03	02	09	02	-
Des Basques	01	01	02	01	-
De Matane	03	01	-	-	-
Des Montagnes	01	-	01	-	-
Gaspésia	-	02	03	02	-
TOTAL	**31**	**29**	**77**	**13**	**-**

TABLEAU 18

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Chicoutimi	01	08	24	-	-
Valin	01	01	01	01	-
De la Jonquière	12	20	24	03	-
Lac-Saint-Jean	03	03	26	04	01
Chapais-Chibougamau	-	-	-	01	-
La Vallière	-	-	04	-	-
Roberval	02	01	01	03	-
Baie-des-Ha! Ha!	01	-	-	-	-
TOTAL	**20**	**33**	**80**	**12**	**01**

TABLEAU 19

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Black-Lake Disraëli	01	02	08	01	-
Thetford-Mines	04	06	16	06	-
Laure-Conan	-	01	-	-	-
De la Chaudière	04	04	03	01	-
Chauveau	-	03	05	02	-
Charlesbourg	07	05	04	05	-
Louis-Fréchette	06	11	12	07	-
Beauport	02	03	10	02	-
Chutes-Montmorency	-	01	03	-	-
Côte-du-Sud	04	-	03	01	-
Tardivel	-	01	01	-	-
Chutes-de-la-Chaudière	01	01	-	02	-
Des Découvreurs	10	17	22	14	-
C.E.C.Q.	04	05	17	03	-
Lotbinière	-	-	01	01	-
TOTAL	43	64	135	44	-

TABLEAU 20

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Victoriaville	-	01	03	-	-
De la Mauricie	02	03	04	02	-
Provencher	-	02	01	-	-
Des Chênes	02	05	15	01	-
Trois-Rivières	04	11	18	04	-
Jean-Rivard	-	-	03	-	-
Chavigny	-	-	03	-	-
Samuel-de-Champlain	03	02	01	-	-
TOTAL	**11**	**24**	**48**	**07**	**-**

TABLEAU 21

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 05 : Estrie

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
C.S.C. Sherbrooke	-	03	04	-	-
Eastern Townships	04	05	08	02	-
De l'Asbesterie	01	01	01	-	-
Lac-Mégantic	03	03	03	-	-
Magog	01	07	15	01	-
Coaticook	02	02	01	-	-
Morilac	02	05	07	02	-
TOTAL	13	24	39	05	-

TABLEAU 22

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Blainville-Deux-Montagnes	05	09	24	07	-
Long-Sault	-	01	10	-	-
Saint-Jérôme	19	14	57	08	01
des Manoirs	05	10	02	03	-
de l'Industrie	02	03	10	04	-
des Laurentides	02	07	09	03	-
Le Gardeur	02	04	06	02	-
Chomedey-de-Laval	01	04	05	10	-
Mille-Îles	12	07	23	06	01
Laurentian	-	-	01	-	-
Laurenval	01	03	03	02	-
Pierre Neveu	01	-	13	01	-
Les Écores	01	03	21	02	-
TOTAL	51	65	184	48	02

TABLEAU 23

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.2 : Montérégie

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
De Sorel	-	-	02	-	-
Tracy	-	02	02	-	-
Chambly	10	08	18	11	-
Saint-Jean-sur-Richelieu	10	23	38	09	-
Du Goéland	01	-	02	01	-
Valleyfield	01	10	15	-	-
De l'Yamaska	-	02	01	03	-
Châteauguay Valley	07	05	05	04	-
Brossard	01	03	07	-	-
Châteauguay	-	02	08	01	-
South Shore	-	02	06	02	01
des Cantons	01	02	06	02	-
Davignon	03	01	04	-	-
Vaudreuil-Soulanges	-	03	10	01	-
District of Bedford	-	-	07	-	-
TOTAL	34	63	131	34	01

TABLEAU 24

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.3 : Montréal

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Baldwin-Cartier	02	02	05	06	-
C.E.C.M.	21	19	47	16	-
Jérôme-Le Royer	02	06	14	06	-
C.E.P.G.M.	24	09	41	16	-
Sault-Saint-Louis	06	01	05	04	-
C.E.C. Verdun	-	01	18	04	-
Lakeshore	01	01	04	-	-
TOTAL	**56**	**39**	**134**	**52**	**-**

TABLEAU 25

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 07 : Outaouais

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Aylmer	10	07	17	07	-
des Draveurs	-	02	07	02	-
Outaouais-Hull	01	03	05	03	-
La Seigneurie	01	01	01	-	-
Vallée-de-la-Lièvre	-	-	03	-	-
Western Québec	06	07	10	04	-
Haute Gatineau	02	03	02	02	-
TOTAL	**20**	**23**	**45**	**18**	**-**

TABLEAU 26

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Abitibi	-	02	02	-	-
Val d'Or	-	-	04	01	-
Rouyn-Noranda	03	02	06	01	-
Crie	05	12	09	11	-
TOTAL	**08**	**16**	**21**	**13**	**-**

TABLEAU 27

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU DEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 09 : Côte-Nord

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Manicouagan	01	03	10	01	-
Bersimis	05	01	01	-	-
Sept-Îles	01	-	04	04	-
TOTAL	**07**	**04**	**15**	**05**	**-**

TABLEAU 28

FORMATION PROFESSIONNELLE

EFFECTIFS INSCRITS AU CEP DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES AU 30 SEPTEMBRE 1989;

DONNÉES RECUEILLIES À PARTIR DU FICHIER DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE (DCS)

	Nombre	Pourcentage
• Ensemble des élèves inscrits au CEP	574	100 %
• Élèves répondant à tous les critères	479	83,4 %[1]
• Élèves ne répondant pas à 1, 2, 3, 4 ou 5 critères	95[2]	16,6 %

1. Si nous considérons l'exemption exceptionnelle d'un critère dans la mesure où il est récupéré dans les premiers six mois, 93,0 % satisfont aux critères d'admission.

2. De ce nombre, 55 ne répondent pas à 1 critère, c'est-à-dire 9,6 % des élèves inscrits au CEP.

T A B L E A U 29

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS,

SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Nombre de critères	Nombre d'élèves	Pourcentage
1	55	57,9 %
2	17	17,9 %
3	15	15,8 %
4	06	6,3 %
5	02	2,1 %
TOTAL	95	100 %

TABLEAU 30

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, PAR DIRECTION RÉGIONALE, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Région	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
01 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	02	03	02	03	07	17	25,8 %
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	-	-	02	03	14	19	33,3 %
03 - Québec - Chaudière - Appalaches	-	-	01	-	06	07	6,9 %
04 - Mauricie - Bois-Francs	-	-	01	-	03	04	9,1 %
05 - Estrie	-	-	-	-	02	02	4,1 %
06.1 - Laval - Laurentides - Lanaudière	-	-	02	01	12	15	20,0 %
06.2 - Montérégie	-	03	02	05	05	15	16,3 %
06.3 - Montréal	-	-	01	04	04	09	16,7 %
08 - Abitibi - Témiscamingue	-	-	04	01	02	07	19,4 %
TOTAL	**02**	**06**	**15**	**17**	**55**	**95**	**16,2 %**

TABLEAU 30

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

PAR DIRECTION RÉGIONALE, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Région	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
01 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	02	03	02	03	07	17	25,8 %
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	-	-	02	03	14	19	33,3 %
03 - Québec - Chaudière - Appalaches	-	-	01	-	06	07	6,9 %
04 - Mauricie - Bois-Francs	-	-	01	-	03	04	9,1 %
05 - Estrie	-	-	-	-	02	02	4,1 %
06.1 - Laval - Laurentides - Lanaudière	-	-	02	01	12	15	20,0 %
06.2 - Montérégie	-	03	02	05	05	15	16,3 %
06.3 - Montréal	-	-	01	04	04	09	16,7 %
08 - Abitibi - Témiscamingue	-	-	04	01	02	07	19,4 %
TOTAL	**02**	**06**	**15**	**17**	**55**	**95**	**16,2 %**

TABLEAU 31

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
Miguasha	-	-	-	-	01	01	16,7 %
Rivière-du-Loup	-	01	-	01	03	05[1]	13,9 %
Des Îles	-	01	01	02	01	05[2]	62,5 %
Vallée-de-la-Matapédia	02	01	01	-	02	06	85,7 %
TOTAL	**02**	**03**	**02**	**03**	**07**	**17**	**25,8 %**

1. Un élève a, depuis quitté l'école.

2. Les élèves inscrites sans les préalables devaient en cours d'année prendre des cours de récupération pour combler les critères manquants, mais elles ont abandonné quelques mois après le début de l'année scolaire.

TABLEAU 32

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
Chicoutimi	-	-	-	-	01	01	9,1 %
De la Jonquière	-	-	02	03	11	16[1]	42,1 %
Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	02	02	25,0 %
TOTAL	**-**	**-**	**02**	**03**	**14**	**19**	**33,3 %**

1. Les élèves en situation d'échec ont suivi des cours de rattrapage.

TABLEAU 33

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
De la Chaudière	-	-	-	-	04	04	33,3 %
Des Îlets	-	-	-	-	01	01[1]	25,0 %
Des Découvreurs	-	-	01	-	01	02	11,1[2] %
TOTAL	-	-	01	-	06	07	5,9 %

1. Cet élève a eu 16 ans le 5 novembre 1989.

2. Un élève est inscrit, par erreur en formation professionnelle jeunes; l'autre a quitté.

TABLEAU 34

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
Des Chênes	-	-	-	-	01	01[1]	7,7 %
Trois-Rivières	-	-	01	-	02	03[2]	33,3 %
TOTAL	-	-	01	-	03	04	9,1 %

1. Résultat de mathématique réussi transmis au MEQ le 30 mai 1990.

2. Ces élèves sont inscrits pour des reprises.

TABLEAU 35

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 05 : Estrie

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
C.S.C. Sherbrooke	-	-	-	-	01	01	2.6 %
Coaticook	-	-	-	-	01	01[1]	33,3 %
TOTAL	-	-	-	-	02	02	4,1 %

1. Cet élève a récupéré la matière manquante en cours d'année.

TABLEAU 36

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
Saint-Jérôme	-	-	-	-	03	03[1]	23,1 %
Des Manoirs	-	-	-	-	04	04[2]	44,4 %
De l'Industrie	-	-	-	-	01	01[3]	7,7 %
Des Laurentides	-	-	02	01	-	03[4]	42,9 %
Mille-Îles	-	-	-	-	04	04[5]	15,4 %
TOTAL	**-**	**-**	**02**	**01**	**12**	**15**	**20,0 %**

1. Un élève a quitté depuis.
2. Un élève a abandonné, les autres sont inscrits à des reprises.
3. Depuis cette personne a réussi son examen de reprise.
4. Un abandon depuis septembre; les autres ont régularisé leur situation.
5. Un élève a quitté depuis.

TABLEAU 37

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.2 : Montérégie

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
South Shore	-	-	-	01	01	02	50,0 %
Chambly	-	-	-	-	02	02	4,4 %
Saint-Jean-sur-Richelieu	-	-	01	-	01	02	25,0 %
Châteauguay Valley	-	02	-	02	01	05	83,3 %
Châteauguay	-	01	01	02	-	04[1]	57,1 %
TOTAL	**-**	**03**	**02**	**05**	**05**	**15**	**16,3 %**

1.Un élève a quitté depuis septembre.

TABLEAU 38

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.2 : Montréal

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
C.E.C.M.	-	-	01	01	01	03	7,3 %
C.E.C. Verdun	-	-	-	03	03	06[1]	46,2 %
TOTAL	**-**	**-**	**01**	**04**	**04**	**09**	**16,7 %**

1.Notes des matières manquantes réussies transmises au MEQ depuis.

TABLEAU 39

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE NOMBRE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue

Commission scolaire	Critères 05	04	03	02	01	Total	% en fonction de l'ensemble des élèves inscrits au CEP en septembre '89
Abitibi	-	-	03	01	02	06	22,2 %
Val d'Or	-	-	01	-	-	01[1]	11,1
TOTAL	**-**	**-**	**04**	**01**	**02**	**07**	**19,4 %**

1. Bulletins de 3e secondaire non transmis par la commission scolaire pour validation des matières réussies durant cette année-là.

TABLEAU 40

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Type de critères	Nombre de fois[1]
Langue maternelle	43
Langue seconde	41
Mathématique	38
Enseignement moral ou religieux	42
Âge	06

1. Ces données ne sont pas «additionnables» : lorsqu'il manquait plus d'un critère pour un élève, celui-ci apparaît autant de fois qu'il lui manque de critères.

TABLEAU 41

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, PAR DIRECTION RÉGIONALE, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

Région	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
01 - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	10	12	08	08	03
02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	10	04	08	04	-
03 - Québec - Chaudière - Appalaches	-	02	01	04	02
04 - Mauricie - Bois-Francs	01	02	03	-	-
05 - Estrie	-	01	-	01	-
06.1 - Laval - Laurentides - Lanaudière	03	04	05	08	-
06.2 - Montérégie	10	07	08	08	-
06.3 - Montréal	04	04	02	05	-
08 - Abitibi - Témiscamingue	05	04	02	04	01
TOTAL	**43**	**40**	**37**	**42**	**06**

TABLEAU 42

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 01 : Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Vallée-de-la-Matépédia	05	05	03	04	02
Miguasha	-	01	-	-	-
Rivière-du-Loup	03	03	02	01	-
Des Îles	02	03	03	03	01
TOTAL	**10**	**12**	**08**	**08**	**03**

TABLEAU 43

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 02 : Saguenay - Lac-Saint-Jean

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Chicoutimi	-	-	01	-	-
De la Jonquière	10	04	06	03	-
Lac-Saint-Jean	-	-	01	01	-
TOTAL	**10**	**04**	**08**	**04**	**-**

TABLEAU 44

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 03 : Québec - Chaudière - Appalaches

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Des Découvreurs	-	01	01	02	-
Des Îlets	-	-	-	-	01
Chutes-de-la-Chaudière	-	01	-	02	01
TOTAL	**-**	**02**	**01**	**04**	**02**

TABLEAU 45

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 04 : Mauricie - Bois-Francs

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Des Chênes	-	-	01	-	-
Trois-Rivières	01	02	02	-	-
TOTAL	**01**	**02**	**03**	**-**	**-**

TABLEAU 46

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 05 : Estrie

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
C.S.C. Sherbrooke	-	-	-	01	-
Coaticook	-	01	-	-	-
TOTAL	**-**	**01**	**-**	**01**	**-**

TABLEAU 47

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.1 : Laval - Laurentides - Lanaudière

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Saint-Jérôme	-	-	02	01	-
des Manoirs	-	01	01	02	-
de l'Industrie	-	01	-	-	-
des Laurentides	02	02	01	03	-
Mille-Îles	01	-	01	02	-
TOTAL	**03**	**04**	**05**	**08**	**-**

TABLEAU 48

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.2 : Montérégie

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Tracy	-	-	-	-	-
Chambly	-	01	01	-	-
Saint-Jean-sur-Richelieu	02	01	01	-	-
Châteauguay Valley	04	02	02	05	-
Châteauguay	04	03	03	01	-
South Shore	-	-	01	02	-
TOTAL	**10**	**07**	**08**	**08**	**-**

TABLEAU 49

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES, EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 06.3 : Montréal

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
C.E.C.M.	03	02	01	-	-
C.E.C. Verdun	01	02	01	05	-
TOTAL	**04**	**04**	**02**	**05**	**-**

TABLEAU 50

FORMATION PROFESSIONNELLE

SEUILS D'ADMISSION AU CEP NON RESPECTÉS, SELON LE TYPE DE CRITÈRES,

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 1989

RÉGION 08 : Abitibi - Témiscamingue

Commission scolaire	Type de critères				
	Langue maternelle	Langue seconde	Mathématique	Enseignement moral ou religieux	Âge
Abitibi	04	03	02	03	01
Val d'Or	01	01	-	01	-
TOTAL	**05**	**04**	**02**	**04**	**01**